

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents : 16 Représentés : 17

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 22/03/2021

Date d'affichage : 24/03/2021

de la commune de COGOLIN Séance du mardi 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à **14 heures,** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Madame Audrey RONDINI-GILLI, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS:

Marc Etienne LANSADE - Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Elisabeth CAILLAT - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Jean-François BERNIGUET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO -

POUVOIRS:

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Christiane LARDAT à Marc Etienne LANSADE / Geoffrey PECAUD à Audrey RONDINI-GILLI / Sonia BRASSEUR à Jacki KLINGER / René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Jean-Paul MOREL à Jean-François BERNIGUET / Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Corinne VERNEUIL à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Marc Etienne LANSADE / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Elisabeth CAILLAT / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Philippe CHILARD à Isabelle FARNET-RISSO / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

La communauté de communes a l'opportunité de s'engager dans des actions visant à améliorer le cadre de vie sur son territoire notamment en étudiant la problématique des nuisances sonores générées par les aéronefs.

N° 2021/024

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : PRISE DE LA COMPETENCE « ETUDES ET PREVENTION DESTINEES A CONCOURIR A LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES GENEREES PAR LES AERONEFS »

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 1 2 AVR. 2021

ID: 083-218300424-20210330-DCM2021_024-DE

CM du 30/03/2021

N° 2021/024

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : PRISE DE LA COMPETENCE « ETUDES ET PREVENTION DESTINEES A CONCOURIR A LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES GENEREES PAR LES AERONEFS »

En effet, au cours de l'année 2020, un travail partenarial d'analyse des enjeux sur cette thématique a été engagé avec les services de l'Etat.

Afin d'approfondir la démarche, la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a, par délibération n° 2021/02/24-02 du conseil communautaire en date du 24 février 2021, décidé de prendre la compétence « études et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs » à compter du 1 er juillet 2021 et de modifier ses statuts en conséquence.

Les conseils municipaux sont ensuite invités à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce transfert, la décision étant réputée favorable au-delà de ce délai.

La prise de compétence est alors prononcée par arrêté du Préfet selon les conditions de majorité requises.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes pour intégrer la compétence « études et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs ».

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ; Vu la loi n° 2019-14-28 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, Vu la délibération n°2021/02/24-02 du conseil communautaire de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez en date du 24 février 2021 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes, Vu les statuts modifiés.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez relative à la prise de la compétence « études et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A l'UNANIMITE

Le maire, Marc Étienne LANSA